

# La feuille de **sous** n° 148

Lettre d'informations de Conseil Absolu - juillet 2018

## Editorial

### Le virement instantané arrive enfin !

Vous êtes désormais habitué à confirmer un virement en tapant sur votre ordinateur ou tablette ou smartphone le code reçu sur ce dernier. Et bien sous peu vous allez pouvoir envoyer aussi simplement une somme d'argent.

Les plus branchés (je sais, ce terme est déjà daté années 80...) d'entre vous me diront qu'il existe déjà Lydia ou Pumpkin pour ces transferts.

La révolution, qui vient tout droit de la BCE (banque centrale européenne), réside dans l'instantanéité : le compte est crédité en moins de 10 secondes et la confirmation du paiement est envoyée par SMS sous 20 secondes. S'agissant d'un virement, il sera, par nature, irrévocable. Un plafond de 15 k€ avait été décidé au niveau européen mais les Pays-Bas l'ont déjà supprimé. Ce service entrera progressivement en service cet été pour une généralisation dans toute la zone SEPA (UE + Suisse + Norvège...) en novembre. Pratique pour vendre sa voiture en toute sécurité !

Un autre marché a été attaqué par les fintechs : les virements internationaux. Alors qu'ils sont souvent onéreux et un peu opaques (notamment sur le taux de change), certaines applications/sites Internet permettent désormais d'envoyer à peu près n'importe où et à peu près dans n'importe quelle devise une somme hors zone euros. Azimo ou Transferwise sont devenus les amis des voyageurs.

## La richesse des français

Comme tous les 6 ans, l'INSEE (l'institut national de la statistique et des études économiques) vient de publier son rapport sur les revenus et le patrimoine des ménages. Comme j'ai trouvé ce rapport fort instructif - j'espère que vous partagerez cet intérêt - je vous en ai extrait certaines informations. Il y a dans ce rapport de quoi nourrir plusieurs « feuilles de sous », je me suis donc exceptionnellement autorisé à en agrandir largement le format, pour y loger une partie des nombreux tableaux et graphiques de ce rapport.

Le patrimoine brut des français représente une richesse totale de 12 500 Mds€, soit une moyenne de 270k€ par foyer. Le patrimoine net médian est de 113 900€ en 2015. La médiane est ce qui partage une population statistique en deux. Ainsi, 50% des ménages Français possèdent un patrimoine net d'emprunt supérieur à 113 900€.

Évolution entre 1998 et 2015 des taux de détention d'actifs en France métropolitaine

		1998	2004	2010	2015
<b>Patrimoine immobilier</b>		<b>58,5</b>	<b>60,5</b>	<b>61,9</b>	<b>62,7</b>
Résidence principale	en %	53,3	55,7	58,0	58,9
Autres logements		18,1	17,7	18,7	18,0

Plus de 60% des ménages sont propriétaires d'un bien immobilier, avec une montée en puissance régulière depuis 20 ans des détentions de résidences principales. 86% des ménages métropolitains sont titulaires d'au moins un livret administré (livret A, LDD...) mais seulement 36.5% d'entre eux possèdent une assurance-vie qui est pourtant le support d'épargne le plus prisé après l'épargne réglementée. Toutefois, en volume, cette dernière représente 1680 Mds tandis que le livret A totalise 271,7 Mds en 2017 (376 milliards d'euros si on y ajoute le livret de développement durable).

Une information m'a semblée particulièrement contre-intuitive : le patrimoine brut (donc hors endettement) est inversement proportionnel à la taille de la ville où l'on vit. Bien que l'immobilier y soit sensiblement moins cher, le patrimoine médian est 2 fois plus élevé dans une commune rurale que dans une ville de + de 200 000 habitants. Pour Paris, il y a certes un patrimoine beaucoup plus élevé dans le décile des plus riches, mais aussi le patrimoine le plus faible dans le décile le plus pauvre. Paris concentre les extrêmes !

**Taille de l'unité urbaine de résidence**

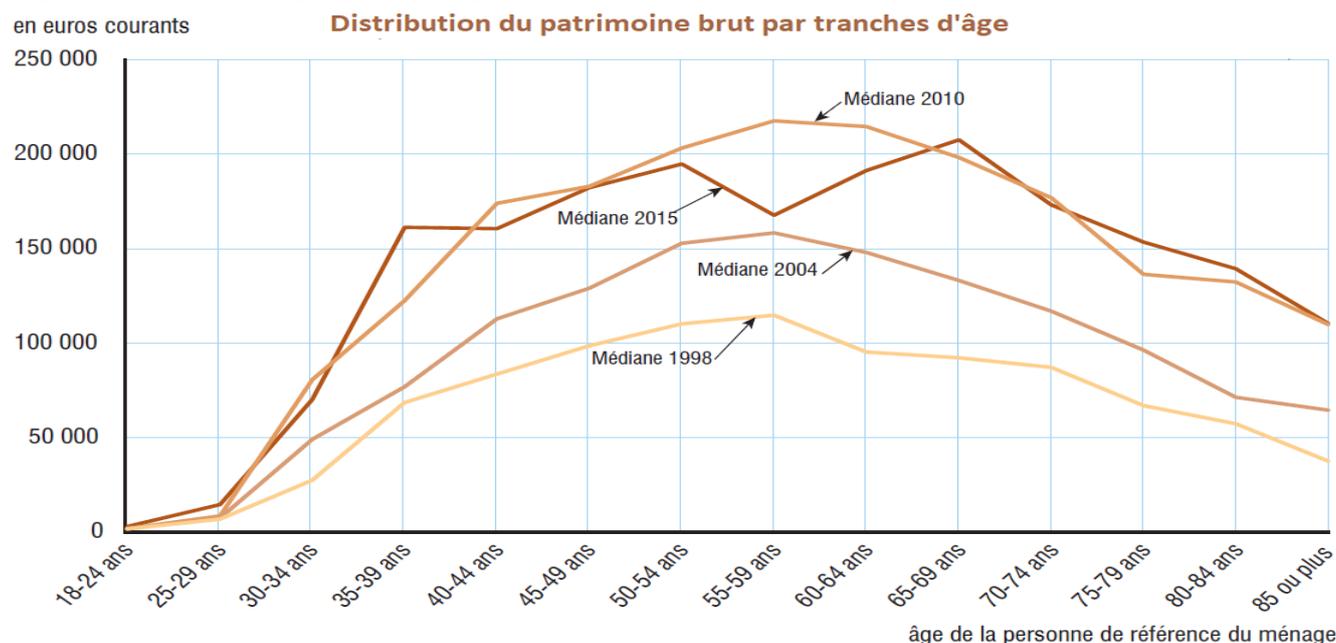
Commune rurale	212 100	20 100	611 300
Moins de 20 000 habitants	167 000	7 200	493 200
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	143 500	3 200	468 200
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	88 400	3 100	549 700
Plus de 200 000 habitants (hors Paris)	102 800	3 000	548 100
Unité urbaine de Paris	138 200	2 700	850 000
<b>Ensemble</b>	<b>158 000</b>	<b>4 300</b>	<b>595 700</b>

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015

Et pourtant le clivage entre ménages peu ou bien dotés en patrimoine net, tient d'abord au fait de détenir un bien immobilier. Parmi les 40 % des ménages les moins riches, seuls 12 % possèdent au moins un bien immobilier, tandis que 96 % des autres ménages en détiennent un. Les 60 % de ménages les mieux dotés en patrimoine brut concentrent ainsi 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier.

Le patrimoine dépend aussi beaucoup du cycle de vie. En moyenne, le patrimoine net des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans est de 37 400 €, contre 286 100 € pour les ménages dont la personne de référence a 70 ans ou plus.

Le patrimoine résulte d'une alternance de consommation supérieure aux revenus puis d'une accumulation visant à lisser le niveau de la consommation au cours de l'existence : les ménages s'endettent et consomment plus qu'ils n'épargnent en début de cycle de vie, puis augmentent leur épargne, avant de désépargner lorsque leurs revenus baissent au moment de la retraite.



Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015

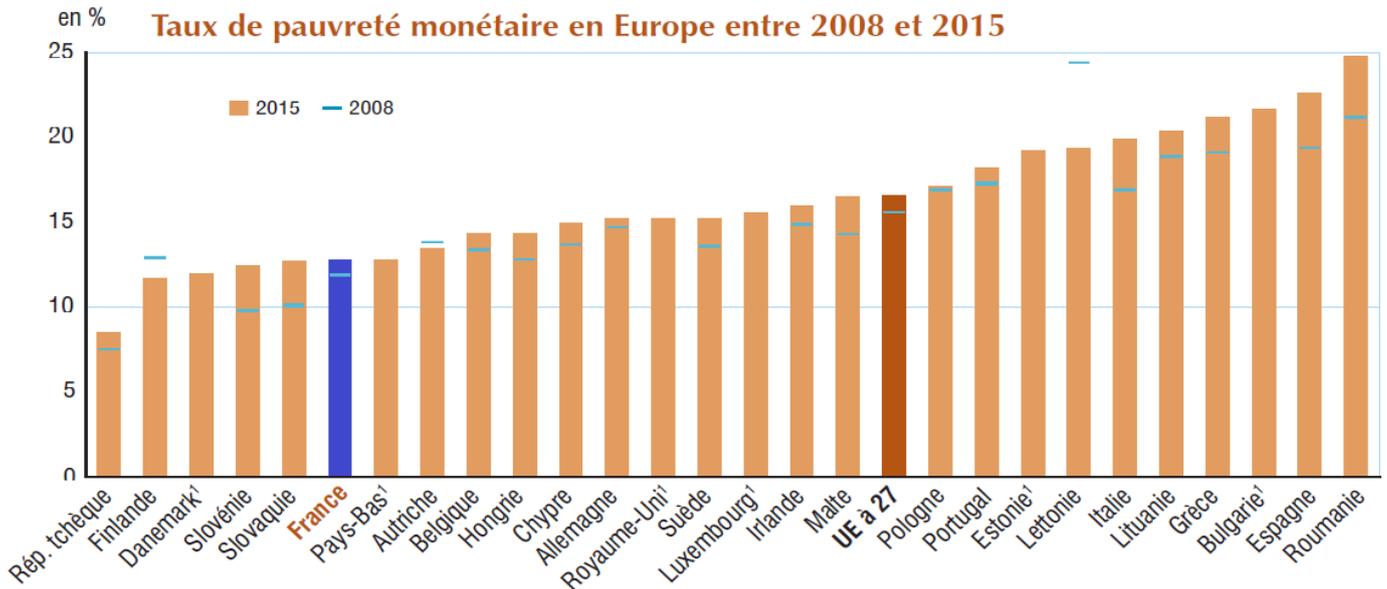
Evidemment, la détention du patrimoine dépend aussi de la situation familiale. Un ménage monoparental est 2.6 fois moins « riche » qu'un ménage biparental. Un ménage qui a bénéficié d'un héritage ou d'une donation dispose d'un patrimoine 1.7 fois plus élevé que la moyenne.

Il en résulte des disparités évidemment importantes dans la répartition du patrimoine des français. Si un ménage français sur trois a un patrimoine net inférieur à 30.000 euros, la moitié la population la plus aisée (au-dessus de 158.000 euros de patrimoine brut) concentre 92% de la masse totale de patrimoine.

Les 10% de foyers les plus riches possèdent près de la moitié du patrimoine cumulé. Pour intégrer cette catégorie des ménages les plus fortunés, il faut avoir au minimum 595 700 € d'actifs bruts. Quant au centile de ménages du « haut du panier » (autrement dit les 1% les plus aisés), ils contrôlent 16% du patrimoine global. Toutefois, l'écart entre le premier et le dernier décile de patrimoine s'est resserré entre 2010 et 2015 en passant de 38 fois plus élevé à 33 fois.

A titre de comparaison, aux Etats-Unis, 1% des ménages détient 42% de la richesse nationale.

Le seuil de pauvreté n'est pas une définition normative mais simplement un indicateur statistique par rapport au reste de la population et qui correspond à 60 % du niveau de vie médian. Ainsi, pour une personne seule qui vit à San Francisco, le seuil de pauvreté est de 82 000\$ ! Cet indicateur reste toutefois pertinent pour décrire la strate qui a un niveau de vie très inférieur au reste la population. En France 14,2 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté (un des niveaux les plus bas de l'UE) qui s'établit à 1 015 € mensuels pour une personne seule, 1 523 euros pour un couple sans enfant et de 2 132 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. \*



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC

À titre de référence, le montant du RSA socle s'élève à 550 € et celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 800 €. Les bénéficiaires de ces minima sociaux perçoivent souvent d'autres prestations sociales, telles les allocations logement, qui peuvent faire passer leur niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté. Mais en 2015, 2/3 des ménages bénéficiaires du RSA socle et 40 % des ménages allocataires du minimum vieillesse vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

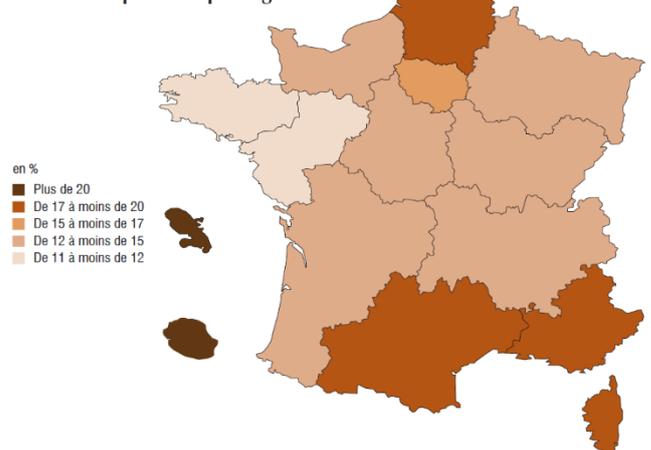
De 1970 à 1990, le taux de pauvreté s'est nettement réduit sous l'effet notamment de l'amélioration de la situation des retraités grâce à la revalorisation de leur retraite et au minimum vieillesse. Parallèlement, la pauvreté des actifs (hors travailleurs indépendants) a augmenté, en partie du fait de la hausse du chômage. Le taux de pauvreté est, depuis 1990 resté plutôt stable (il a un peu remonté après la crise de 2008).

Les chômeurs ont, logiquement, le plus fort taux de pauvreté : 37,3 %.

Le fait marquant de ces vingt dernières années est surtout le développement de la pauvreté des familles monoparentales, dont les membres vivent sous le seuil de pauvreté dans près d'1/3 des cas.

La pauvreté, on s'en doute, n'est pas non plus également répartie dans tout l'hexagone. Mais si je vous dis que la Bretagne est une des régions avec le moins de « pauvres » et qu'en revanche la PACA est une de celles qui en compte le plus, c'est là aussi plutôt contre-intuitif. Les DOM sont, sans surprise, les plus touchés.

Taux de pauvreté par région en 2015



\* Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation.

Unités de consommation : les dépenses d'un ménage ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes, grâce à la mise en commun de certains biens (électroménager, etc...). Ainsi on compte 1 unité de consommation pour le premier adulte, puis 0,5 UC pour le second adulte et les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC pour les enfants en-deçà.

Il existe une corrélation directe entre composition de la famille et revenu disponible :

Tranche de revenu annuel disponible	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	5ème décile	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	dernier décile
Nombre d'unités de consommation moyen par ménage	1,11	1,15	1,24	1,36	1,49	1,61	1,73	1,82	1,89	1,97

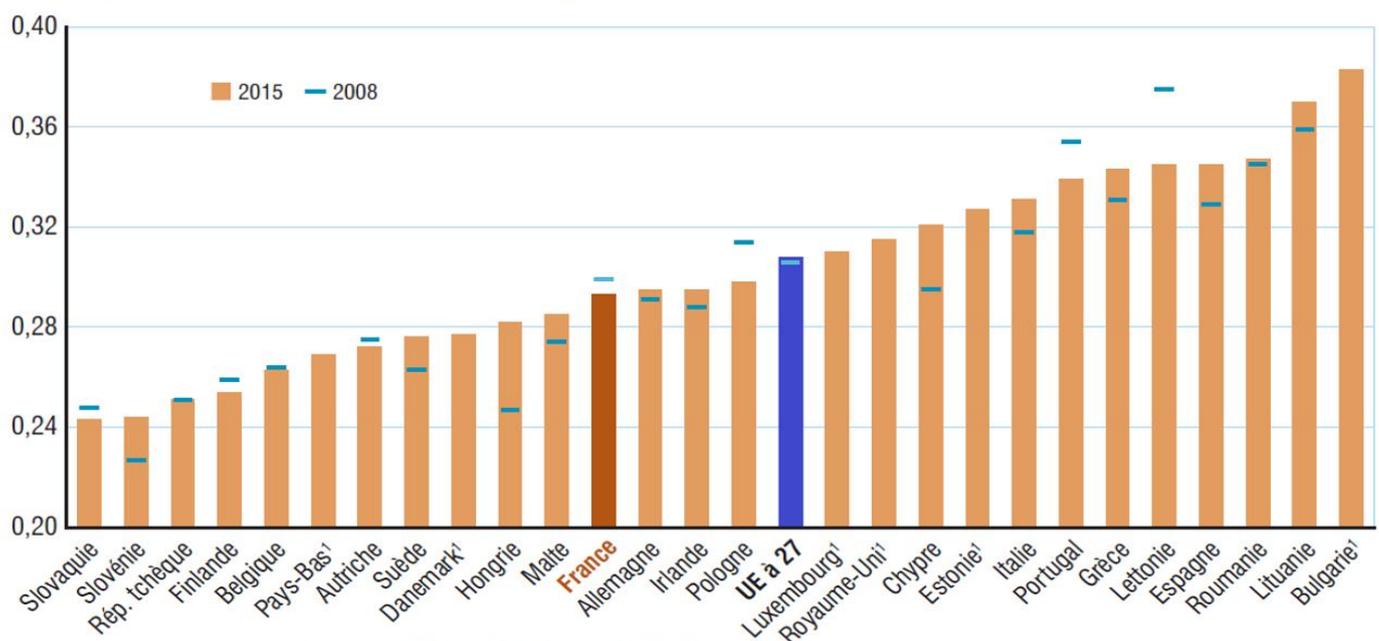
Ainsi on constate un écart de composition des familles presque du simple au double en fonction du revenu. Si les premiers déciles peuvent s'expliquer par les difficultés financières des familles monoparentales, on peut supposer qu'à l'inverse c'est le revenu supérieur disponible qui permet d'envisager plus sereinement d'agrandir la famille.

Les 10 % de ménages les moins aisés ont plus de la moitié du revenu disponible composé de prestations sociales. En 2015, les 10 % de personnes les moins aisées ont un niveau de vie inférieur à 10 860 €, soit 905 € par mois.

Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros et les 5 % des plus aisées ont, quant à elles, un niveau de vie supérieur à 46 850 euros.

En termes d'égalité de niveau de vie, la France se situe plutôt dans la moyenne européenne :

### Inégalités de niveau de vie en Europe entre 2008 et 2015 Indice de Gini



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Champ : Union européenne à 27 (hors Croatie).

L'Indice de Gini mesure le degré d'inégalité dans pour une population donnée. La valeur 0 correspondant à l'égalité totale (tous les ménages ont le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

On peut supposer, et c'est heureux, que la France a donc plutôt réussi à limiter la pauvreté sans éliminer les plus aisés. Le salaire minimum français y est en partie pour quelque chose puisqu'en standard de pouvoir d'achat \*, il est un des plus élevés d'Europe.

### Salaire minimum dans l'Union européenne en 2015

en moyenne sur l'année

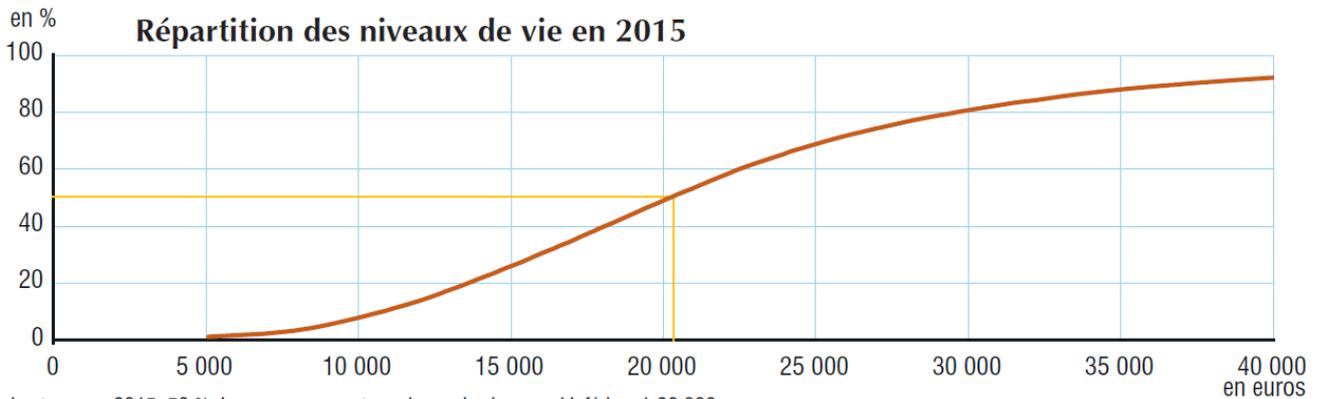
	Salaire brut minimum mensuel à temps plein			Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)*		(en euros)	(en SPA)*
Allemagne	1 440	1 440	Lituanie	310	510
Belgique	1 500	1 430	Luxembourg	1 920	1 600
Bulgarie	190	400	Malte	720	900
Croatie	400	570	Pays-Bas	1 510	1 390
Espagne	760	830	Pologne	410	770
Estonie	390	540	Portugal	590	720
<b>France</b>	<b>1 460</b>	<b>1 390</b>	République tchèque	340	540
Grèce	680	810	Roumanie	230	440
Hongrie	330	600	Royaume-Uni	1 440	1 110
Irlande	1 460	1 200	Slovaquie	380	570
Lettonie	360	520	Slovénie	790	990

Champ : les 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.  
Note : les six autres États membres (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

\* SPA : Standard de pouvoir d'achat

les niveaux de vie en standards de pouvoir d'achat sont convertis en fonction du pouvoir d'achat dans chaque pays



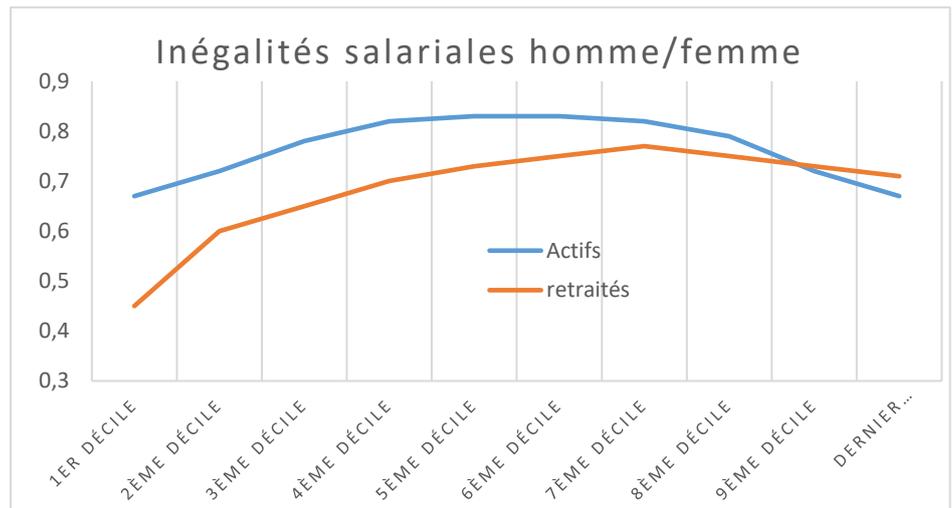
Lecture : en 2015, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 300 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA. enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

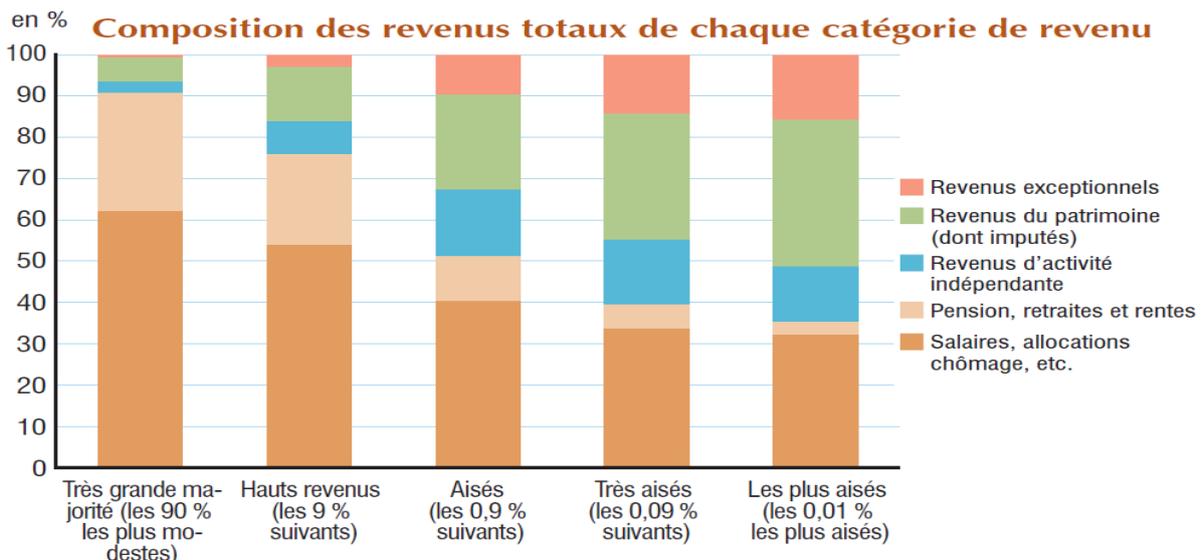
Dernier point d'inégalité et non des moindres : l'inégalité homme/femme.

Elle est plus importante aux extrémités de la distribution de revenus et encore plus marquée à la retraite que pendant la vie active.

Lecture du graphique : 0.45 signifie qu'une femme dans le 1<sup>er</sup> décile gagne en moyenne moitié moins qu'un homme. 0.75 dans le 5<sup>ème</sup> décile : 25% de moins.



Si la constitution d'un patrimoine dépend du niveau de revenus (qui lui-même permet une capacité d'endettement), la composition des revenus des ménages est elle-même dépendante du patrimoine détenu. Il y a une forme d'auto-entretien du patrimoine passé un certain seuil. Ainsi, si 90% des ménages français ont des revenus composés à plus de 90% de traitements, salaires et retraites, cela ne représente plus que la moitié des revenus chez les ménages très aisés.



En France, on se situe dans les hauts-revenus dès 45k€ par unité de consommation (UC).

On est considéré comme aisé (centile des revenus) à partir de 106 k€ de revenu initial (c.a.d. avant impôts et prestations sociales). Il faut dépasser 260 k€ par UC pour être considéré très aisé.

CONSEIL ABSOLU 14, avenue de l'Europe 77144 Montevrain  
SARL au capital de 7 622.45 € - RCS Meaux 341 232 148

Tél. : 01 60 42 89 46 E-mail : [contact@conseil.absolu.fr](mailto:contact@conseil.absolu.fr)

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07001113 en qualité de :

CIF enregistré sous le n° E008050 auprès de l'ANACOFI - Courtier en Assurances - MOBSP  
R.C.P conforme au code des assurances

Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce - ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur  
Carte professionnelle n° CPI 7701 2018 000 023 454 délivrée par la CCI de Seine-et-Marne